



19^{ème} Circuit du P'tit Bocage

LES ESSARTS – LES ESSARTS

Samedi 22 avril 2023 à 09 heures 30

Organisé par le Vélo Club Essartais



MAÇONNERIE - CARRELAGE
NEUF & RENOVATION
RESTAURATION DE PATRIMOINE

28, La Cossardière - Les Essarts - 85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél. 02 51 62 88 17 - Fax. 02 51 48 40 05 - Mail : ml.fernandez@orange.fr



Votre partenaire
SUPER U
Les Essarts Tél. 02 51 48 43 43



Collège des Arbitres

- ✓ Président du Jury : Anthony PASQUIER
- ✓ Arbitres Titulaires : T.POIRAUD
- ✓ Juge à l'Arrivée : T.ARNAUD (Stagiaire)
- ✓ Arbitre moto : J.MISSONIER

Organisation Echelon Course

- ✓ Président du Vélo Club Essartais : Frédéric GODARD
- ✓ Directeur de l'Organisation : Olivier JAUZELON
- ✓ Ouverture de Course (Sécurité) : Gérard PIVETEAU
- ✓ Ouverture Course : Garage Renault Les Lilas et Garage Bonnière
- ✓ Moto Info : Vendée Sécurité Course
- ✓ Responsable des Motards : Thierry ANGIBAUD
- ✓ Moto Ardoisière : VCE Ardoisier
- ✓ Voiture Assistance Neutre 1 : VCE Renault Laguna
- ✓ Voiture Assistance neutre 2 : V.C.Chantonnay
- ✓ Voiture assistance neutre 3 : V.C.Montaigu
- ✓ Voiture Balai : V.C.E. Opel Movano
- ✓ Liaison radio : Vélo Club Essartais

Organisation Site Départ et Arrivée

- ✓ Responsable Site de départ : Olivier JAUZELON
- ✓ Responsable mis en place véhicules : Gérard PIVETEAU
- ✓ Photo Finish : Vendée Chrono Finish
- ✓ Permanence Informatique : Sylvie AVRIT

19^{ème} Circuit du Ptit Bocage

Service Médical et Sécurité

- ✓ Véhicule Médecin : Garage Bonnière
- ✓ Médecin : Docteur Guillaume CARDINAUD
- ✓ Secouristes : Antenne Départemental de la Protection Civil
- ✓ Escorte Sécurité Motos : Vendée Sécurité Course et Vélo Club Essartais
- ✓ Responsables signaleurs fixes : Mickael CHAUVET et Gérard PIVETEAU

Sécurité

- ✓ Le circuit est matérialisé par des **flèches noires et jaunes inscrites VCE**
- ✓ Les points dangereux sont signalés par l'escorte motorisée au moyen de drapeaux jaunes

Opérations de départ

- ✓ 08h00 : Accueil du collège des arbitres au local du VCE place du 8 mai aux Essarts en Bocage
- ✓ 08h30/09h30 : Confirmation des partants fait par le DS pour les équipes constituées, retrait des dossards et plaques de cadre par équipe
- ✓ 09h15 : Réunion des directeurs sportifs avec le collège des arbitres
- ✓ 09h15 : Appel des coureurs
- ✓ 09h30 : Départ fictif (environ 3 Km)
- ✓ 09h35 : Départ réel Km 0

Opérations à l'arrivée

- ✓ Protocole : Le bouquet et les coupes seront remis sur le podium "Transport Mousset"
- 1er : Bouquet et Trophée
 - 2ème : Trophée
 - 3ème : Trophée
 - 1ère féminine : Bouquet et Trophée
 - 1er Point Chaud : Trophée

Le retrait des primes se fera sous le tivoli derrière le podium protocolaire ainsi que le retour des dossards se fera dans une caisse mise à disposition au même endroit.

Responsable : Olivier JAUZELON
Animateurs : Patrice Renou et Simon Phelippeau

Directeur de l'Organisation :	Olivier JAUZELON	06.84.93.71.38
Responsable sécurité en ligne :	Gérard PIVETEAU	06.10.61.89.23.
Responsable sécurité final :	Michaël CHAUVET	07.83.12.65.77.
Secours :		15
Pompiers :		18
CHD La Roche sur Yon		02.51.44.61.61.
Centre Hospitalier Montaigu		02.51.45.40.00.
Centre Hospitalier Cholet		02.41.49.60.00.

Règlement particulier

Article 1. Organisation

L'épreuve du 19^{ème} Ptit Bocage est organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme par le Vélo Club Essartais (V.C.E.) dont le siège est situé au 4 de la place du 8 mai, avenue de la promenade aux ESSARTS à ESSARTS en BOCAGE 85140.

L'épreuve se dispute le samedi 22 Avril 2023.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve, classée Interrégionale 1.24.2, est réservée aux coureurs des catégories U17 détenteurs d'une licence de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 3. Participation – Engagement

L'épreuve est ouverte aux clubs français et aux individuels.

Les engagements à 8,00€ par coureur se font sur le site de la FFC.

Article 4. Permanence – Vérification et confirmation des partants

La vérification des licences, le retrait des dossards et plaques de cadre ont lieu le samedi 22 Avril 2023 de 08H30 à 09H30 au local du VCE 4 place du 8 mai 1945 aux Essarts en Bocage (85).

Les dossards et plaques de cadre devront être restitués en état d'origine dans une caisse sous le tivolli prévu à cet effet derrière le camion podium ou au véhicule balai, faute de quoi une sanction financière sera appliquée.

La réunion des directeurs sportifs, en présence du collège des commissaires et du directeur de l'organisation, se tient à 09h15 (précise) dans le local du VCE

Article 5. Opérations de départ

L'appel des coureurs sur la ligne de départ, avenue de la promenade aux Essarts en Bocage après un pointage de présence effectué par les arbitres.

Article 6. Radio Tour

Les informations course sont émises sur la Fréquence du Vélo Club Essartais 157.4875 Mhz

Article 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les voitures du Vélo Club Essartais. Des paires de roues seront demandées aux directeurs sportifs lors de la réunion des directeurs sportifs afin de compléter les équipements de chaque véhicule d'assistance.

Article 8. Ravitaillement

Le ravitaillement est réglé selon les articles 2.3.22 – 2.3.23. – 2.3.24

De la sorte l'ouverture du ravitaillement se fera à la sortie de St Mars la Réorthe Km 31 et se terminera à l'entrée des Essarts en Bocage (route de Chauché)

19^{ème} Circuit du Ptit Bocage

Article 9. Délai d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Ce délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de dix minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Tout coureur ne se trouvant plus dans l'échelon course, doit respecter le code de la route.

Article 10. Classement et prix

Les classements suivant sont établis :

- Classement de l'épreuve selon les ordres d'arrivée
- Classement Sprint, 5 classements durant l'épreuve qui ont lieu au :
 - Km 10,40 La Borderie face maison n°102
 - Km 12,10 La Salette
 - Km 35.30 Face Borne PK 8 RD 62
 - Km 44.30 La Salette
 - Km 59 La Nouette
- A chaque classement sont attribué 3Pts, 2 Pts et 1 Pt ainsi que 15€ - 10€ et 5€

Article 11. Antidopage

La législation antidopage française s'applique intégralement à l'épreuve. Le contrôle médical a lieu à la salle du 8 mai place du 8 mai derrière le podium protocolaire.

Article 12. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire, en tenue de compétition et en respectant le port du masque et les distanciations sanitaires, dans un délai de 15 minutes après l'arrivée.

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le lauréat des Points Chauds
- La meilleure féminine

Article 13. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 14. Développement durable et Crise sanitaire

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun, dans ses attitudes, avant, pendant et après l'épreuve, de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages et autres détritrus, en dehors de la zone de collecte qui se situera après le passage sur la ligne entre le rond point de la gare et le rond point de l'humeau.



19^{ème} Circuit du Ptit Bocage

Renseignements :

Olivier JAUZELON ☎ 06.84.93.71.38 / Mickael CHAUVET ☎ 07.83.12.65.77

✉ organisations.vce85140@gmail.com

🌐 <http://vc-essartais.fr/>



37 rue des Sables - Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél. 02 51 47 82 97
mail : entre.pot85@gmail.com
www.entre-pot85.com

